

Commission Technique

Au Conseil Intercommunal du SIDERE

Rapport de la Commission Technique (CoTech) du Conseil Intercommunal chargée d'étudier le préavis n°26/2021-2026.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués,

La Commission Technique du SIDERE s'est réunie le mardi 30 janvier et le jeudi 22 février 2024 dans les locaux du SIDERE à Perroy.

Elle est composée comme suit :

Messieurs :	Graber Bernard	Président
	Chabloz Cédric	Membre
	Mani Robin	Membre
	Tschudin Jacques	Rapporteur (excusé le 30.01.2024)

Sont également présents le 30 janvier 2024, M. François Delafoge président du CODIR, M. Francis Mondoux membre du CODIR, M. Antoine Dvorak, ingénieur du bureau Herter et Wiesmann ainsi que la CoFin.

Après les salutations d'usage, M. François Delafoge nous informe que, suite au départ du chef de service, ce dossier a subi un retard certain dans sa préparation et son chiffrage financier. La Commune de Rolle ayant débuté ces travaux courant janvier, le CoDir a pris la décision de convoquer un conseil extraordinaire rapidement pour éviter une situation que nous avons déjà connue par le passé.

Selon notre demande un préavis a été établi par le bureau Herter et Wiesmann, il nous a été transmis en date du 13 février 2024 et avons ainsi pu statuer sur celui-ci en date du 22 février 2024 dans les locaux du SIDERE où nous avons reçu de plus amples explications sur le déroulement de ces travaux.

La Commission technique a relevé les points suivants :

Ces travaux font partie du plan directeur approuvé lors de la constitution du SIDERE, ils sont donc compris dans le plafond d'endettement des CHF 20 millions, sous la rubrique « conduites Route de Lausanne à Rolle ».

Dans la première partie de ce chantier, s'étendant du giratoire de la Couronnette au Ch. de la Plage, les conduites sont remplacées et déplacée sur la Rte de Lausanne ce qui représente environ 470.00 m. Les raccordements privés existants seront transférés sur la nouvelle conduite.

La deuxième partie (conduite PE) étant déjà aux normes, le CoDir n'envisage pas de travaux dans ce secteur, c'est-à-dire, à partir de l'intersection : chemin de la Plage (accès au camping) jusqu'au rond-point « Rte de Lausanne – Avenue Chatelain ».

Concernant la défense incendie, les trois bornes hydrantes existantes seront remplacées selon les normes ECA en vigueur, cela nous permettra d'obtenir une subvention de sa part.

Remarque de la CoTech

La Commission Technique tient à remercier le CoDir d'avoir tenu compte de ses remarques concernant la marche à suivre lors de préavis en urgence.

Nous les félicitons ainsi que le bureau Herter & Wiesmann, pour le travail accompli dans la mise en œuvre d'urgence de ce préavis.

Nous remercions également le personnel du SIDERE qui nous a aimablement aidé à une meilleure compréhension de ce dossier, lors de notre séance du 22 février.

Nous n'avons aucune objection à la réalisation de ces travaux, ils seront effectués en collaboration avec la Commune de Rolle et avec l'entreprise de génie-civil mandatée par celle-ci.

Conclusion :

Au vu de ce qui précède, c'est à l'unanimité des membres présents, que la Commission Technique vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués, d'accepter le préavis 26/2021-2026 tel que présenté.

Rolle, le 28 février 2023

Au nom de la Commission Technique.

Le Président :

Bernard Graber

Les Membres :

Robin Mani

Le Rapporteur :

Jacques Tschudin

Cédric Chabloz